

17

PORT-ARTHUR, CANADA, 17 juin 1924.

Je suis d'opinion qu'il est très désirable d'établir en Canada un système de pensions pour le vieil âge, au point de vue humanitaire et comme moyen de venir en aide aux municipalités, qui, dans plusieurs cas, se trouvent chargées d'un très lourd fardeau.

Il serait impossible d'estimer le nombre de personnes de cette ville qui pourraient recevoir l'aide fédérale. Le seul moyen de trouver ce nombre vient des demandes de secours que nous recevons, bien que sans doute il y en ait qui méritent des secours et hésitent à les demander à la ville.

Actuellement nous assistons 8 femmes et 4 hommes qui vivent chez eux dans les limites de la ville. Nous payons comme suit: pour 2, à chacun \$10 par mois; pour 4, à chacun \$15, puis deux à \$20 et 4 à \$25.

Nous payons l'entretien de deux femmes et quatre hommes dans les refuges et les maisons de refuge. L'un de ces vieillards reçoit \$75 par année et les autres, \$150 par année.

J. W. CROATS,

*Maire.*

18

PORTAGE-LA-PRAIRIE, MAN., 21 juin 1924.

La question a été discutée par le conseil de ville, et j'ai reçu instruction de vous dire que les membres du conseil sont d'avis que les municipalités peuvent plus facilement surveiller l'entretien des vieillards nécessiteux, puisque les conditions locales sont plus facilement comprises. Le coût de l'entretien des vieillards nécessiteux revient dans tous les cas sur le contribuable, et les frais d'administration d'un département augmenteraient fortement les dépenses de ce chef.

Les abus sont plus faciles à déceler avec une administration locale.

En réponse à la deuxième question, nous aurions 11 hommes et 10 femmes susceptibles de recevoir l'aide fédérale.

Troisième question: 2 hommes et 1 femme reçoivent de l'aide à leur domicile, au montant total d'environ \$500 par année.

Quatrième question: deux hommes et 1 femme sont entretenus à l'Hospice des vieillards et des infirmes, au taux de 50c. par jour chacun.

W. R. GRIEVE,

*Sec.-trés.*

19

PRINCE-ALBERT, SASK.

Nous croyons que le temps sera bientôt arrivé où le gouvernement fédéral comblera une lacune qui existe depuis longtemps en établissant un système de pensions pour le vieil âge, lacune qui est surtout sentie dans l'Ouest où plus d'un vieillard serait susceptible de recevoir une pension de ce genre. L'établissement de ce système serait d'un grand secours pour les municipalités qui, à cause de difficultés financières, peuvent à peine suffire à ces besoins.

Je ne puis vous donner une idée juste du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus qui seraient susceptibles de recevoir une aide, vu que ces cas relèvent surtout des institutions privées et des individus. Cependant, la ville elle-même